

Contrôles périodiques des véhicules: les députés sont prêts à entamer des discussions avec le Conseil

Communiqué de presse

Jeudi, la plénière a approuvé l'ouverture de négociations avec le Conseil sur la révision des règles de l'UE relatives au contrôle technique périodique et au contrôle routier des véhicules.

Le Parlement a décidé de passer à la prochaine étape du processus législatif de révision des exigences relatives au contrôle technique périodique des voitures, par 369 voix pour, 126 contre et 84 abstentions.

Dans le cadre du mandat confirmé, les députés sont favorables à ce que les conducteurs disposent de plus de moyens pour faire contrôler une voiture, mais ils s'opposent à ce que les intervalles entre les contrôles techniques des voitures et des camionnettes de plus de dix ans soient raccourcis, passant d'une fois tous les deux ans à une fois par an.

Pour lutter contre la fraude au compteur kilométrique et la falsification sur le marché des voitures d'occasion, les députés sont favorables à de nouvelles obligations. Il s'agirait pour les garages de réparation des véhicules d'enregistrer les relevés du compteur kilométrique des voitures et des camionnettes, et pour les constructeurs d'enregistrer les relevés des véhicules connectés, dans une base de données nationale. Cependant, afin d'éviter des charges supplémentaires pour les petites et moyennes entreprises, ils ne souhaitent que cette exigence s'applique seulement si la réparation prend plus d'une heure.

Les députés conviennent également que les contrôles routiers devraient porter sur les émissions polluantes des voitures, des motos, des camionnettes, des camions et des bus et exiger que les véhicules à émissions potentiellement élevées fassent l'objet de contrôles techniques supplémentaires.

Le rapporteur, [Jens Gieseke \(PPE, Allemagne\)](#), dirigera l'équipe de négociation du Parlement. Pour plus de détails, consulter [la position de négociation du Parlement](#) et [un résumé des points clés](#).

Le vote en plénière a eu lieu à la suite d'une demande du groupe politique PfiE contestant la décision du 5 mai 2026 prise par la commission des transports et du tourisme, conformément à [l'article 72 du règlement intérieur du Parlement](#).

Contexte

L'année dernière, la Commission a présenté son train de mesures sur le contrôle technique qui vise à mettre à jour les normes minimales applicables aux contrôles des véhicules, aux documents d'immatriculation des véhicules et aux contrôles routiers. Les députés ont déjà confirmé leur position sur une partie de la proposition relative aux [documents d'immatriculation des véhicules](#), en avril.